



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 38425

Texte de la question

M Gerard Leonard attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur l'une des consequences de la reforme dont les commissions departementales des impots directs et des taxes sur le chiffre d'affaires ont recemment fait l'objet. Les nouvelles dispositions qui regissent le fonctionnement de ces organismes paritaires ecartent, en effet, les ordres professionnels au profit des syndicats pour ce qui est de la representation des contribuables membres des professions liberales au sein des commissions departementales dont il s'agit. Il lui demande si cette mesure d'exclusion des ordres professionnels procede d'une volonte deliberee du Gouvernement et, dans l'affirmative, souhaiterait en connaitre les raisons.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38425

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1329